



Journées à rallonge, développement de l'exercice coordonné : les chiffres qui démontrent la mobilisation des médecins de PACA pour préserver l'accès aux soins

Huit mois après l'échec des dernières négociations conventionnelles, les médecins libéraux et l'Assurance Maladie reprennent les discussions. Si les pouvoirs publics évoquent plusieurs contreparties de la part des médecins pour revaloriser le tarif des consultations, l'URPS ML PACA appelle à ce que soit enfin prise en compte la mobilisation des médecins libéraux pour défendre l'accès aux soins. Journées à rallonge, renoncement aux heures de formation, développement exemplaire de l'exercice coordonné en PACA, le Panel DREES d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale pose en chiffres la réalité des médecins de ville et leur contribution centrale à l'organisation de la santé dans les territoires.

Laurent Saccomano, Président de l'URPS ML PACA : *«Alors qu'une nouvelle phase de négociations conventionnelles débute aujourd'hui, le Ministre de la Santé, M. Rousseau, évoquait dans sa lettre de cadrage adressée à la CNAM son souhait d'aborder sans détour la revalorisation des tarifs de consultation. Nous appelons surtout à ce que la mobilisation des médecins libéraux pour palier à la baisse de la démographie médicale et à l'augmentation de la demande de soins soient enfin pleinement reconnus.»*

Pour défendre l'accès aux soins, 70 % des médecins en PACA rallongent leur journées et 61 % ne peuvent plus accepter de nouveaux patients en tant que médecin traitant

Interrogés sur les solutions qu'ils mettent en place pour **s'adapter à la baisse de la démographie médicale et l'augmentation de la demande de soins**

70 % des praticiens en PACA déclarent rallonger leur journée de travail pour recevoir des patients en urgence

, un taux stable depuis 2019 et comparable à la tendance nationale. Près **d'un médecin libéral sur deux (48 %) choisit de rogner sur son temps de formation** pour libérer du temps de consultation.

A noter que **seuls 22 % des soignants sondés délèguent certaines tâches**. Une pratique peu répandue et qui ne progresse pas depuis 2019.

En revanche, les praticiens tentent de juguler les afflux de patients : 61 % des médecins de la région admettent en 2022 **ne plus pouvoir accepter de nouveaux patients en tant que médecin traitant**, alors qu'ils étaient 48 % en 2019. Un médecin sur deux (49 %) se voit contraint **d'allonger les délais de rendez-vous**.

Enfin,

39 %

des médecins interrogés ont déjà dû **refuser des patients occasionnels (non médecin traitant) en demande de soins**.

L'assistante médicale, des avis mitigés

La délégation des tâches ne progresse pas et reste stable depuis 2019 (23%). Le principe d'avoir une assistante médicale ne fait pas l'unanimité chez les médecins. 59% déclarent ne pas souhaiter d'assistante médicale et moins de la moitié estiment que cela est une solution pour mieux répondre aux sollicitations des patients (41%).

Les médecins libéraux de PACA exemplaires dans le développement des soins en exercice coordonné

Interrogés sur leurs principales difficultés rencontrées dans leur pratique au quotidien, 87 % des médecins en France ont du mal à identifier des confrères spécialistes aptes à recevoir leurs patients. 62 % évoquent des difficultés pour trouver des professionnels paramédicaux.

Pour répondre à cette problématique, de plus en plus de médecins rejoignent des CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) qui devraient aider à fluidifier les parcours de soins des patients.

En 2022, 29 % des médecins libéraux de PACA exerçaient en CPTS, contre 19 % à échelle nationale, faisant de la région un territoire pionnier et exemplaire pour le déploiement des soins coordonnés.

A l'heure actuelle, on compte en France 282 CPTS opérationnelles et 261 au stade de projet. En PACA, on compte 52 CPTS opérationnelles et 16 à l'état de projet, l'URPS ML PACA ayant accompagné 55 projets.

On estime par ailleurs que 96 % de la population en PACA est sur un territoire couvert par un projet de CPTS.

12 % des médecins interrogés font partie d'une CPTS en cours de développement et 14 % des médecins généralistes déclarent souhaiter rejoindre une CPTS prochainement.

Une CPTS c'est quoi ? Mises en place en 2016 par la loi de modernisation de notre système de santé, les CPTS regroupent des professionnels (de premier ou de second recours, mais aussi hospitaliers, médico sociaux et sociaux) afin de répondre aux besoins de santé spécifiques à la population d'un territoire donné. Les CPTS ont pour objectif une meilleure coordination des professionnels dans un territoire.

Méthodologie / **Le quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale**

est une enquête menée en France entière, hors Mayotte, par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), les Observatoires régionaux de la santé (ORS) et les Unions régionales des professionnels de santé

-médecins libéraux (URPS-ML) des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire et l'Aix-Marseille

School

of

Economics

, auprès de 3 300 médecins généralistes libéraux, installés au 1er janvier 2018, ayant au moins 200 patients dont ils sont le médecin traitant et sans mode d'exercice particulier exclusif (comme homéopathe ou acupuncteur).

La sixième vague d'enquête a été menée par internet et par téléphone entre le 5 janvier et le 22 avril 2022. Cette étude ne comprend que des médecins exerçant depuis au moins quatre ans et toujours en activité. Plus de 1 550 médecins ont répondu à cette vague d'enquête en 2022